

# Mairie de Mirabel aux Baronnie

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### Compte rendu de la séance du Conseil municipal Vendredi 24 janvier 2020

*Présidence* : Christian CORNILLAC, *Maire*.

*Secrétaire de séance* : Nathalie ZAMORA

*Présents* : Stéphane ALLAIS, Guy BÉRENGER, Marinette BOREL, Michel BREMOND, Francis BRUSSEAU, Jean-Marc CORBEL, Christian CORNILLAC, Corinne DIASPARRA, Laurent DONZET, Brigitte DUPRAT, Martine FÉRIAUD, Jean-Louis PASCAL, Nicolas PONZO, Elisabeth TROLET, Nathalie ZAMORA

*Absents excusés et représentés* : Franck DUVAL (*pouvoir à PASCAL*), Laurence VILLEMIN (*pouvoir à PONZO*)

*Absents excusés* : Anne GIOVANELLI

*Absents* : Stéphanie MONTAUD

*Date de convocation du Conseil municipal* : 17 janvier 2020

*Lieu* : Mairie, 30 avenue de la Résistance, 26110 Mirabel-aux-Baronnies.

*Nombre de conseillers* : 19. – *Quorum* : 10. *Présents* : 15 + 2 pouvoirs

#### 1. Désignation du secrétaire de séance

Nathalie Zamora est désignée Secrétaire de Séance

#### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2019

Le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### 3. Adoption de l'ordre du jour

Le Maire propose un ordre du jour complémentaire : le vote d'une motion de soutien à la filière Vin  
Le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'ordre du jour modifié.

#### 4. Motion de soutien filière Vin

Le Maire explique que la filière Vin et Eaux-de-vie Vin sollicite le soutien des élus suite à la décision de l'OMC d'autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsion commerciales dans l'affaire des subventions illégales accordées au groupe Airbus, notamment par la France. En effet, suite à cela, les USA ont taxé les vins tranquilles français à hauteur de 25% de leur valeur, ce qui pourrait conduire à terme à l'anéantissement des vins français sur le marché. La filière demande à ce que les élus fassent leur possible pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce, notamment réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite « GAFA » et de reconnaître à la filière le statut de victime dans le conflit Airbus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité vote la présente motion de soutien à la filière Vin et eaux-de-vie Vin.

#### 5. Traverse du village – tranches fonctionnelles et demande de subvention

Le Maire présente.

Le cabinet Naldéo a fourni un nouveau chiffrage pour la réfection de la Traverse du Village, en y détaillant le montant des différentes tranches fonctionnelles.

Pour rappel, une opération dont la qualité est avérée, mais qui serait trop importante au regard de son coût total pour être réalisée en une seule fois, pourra être découpée en tranches fonctionnelles. **Chaque tranche doit constituer un ensemble cohérent et de nature à être mis en service ou exécuté sans adjonction.** Par tranche fonctionnelle, il faut donc entendre une partie du programme qui a sa propre cohérence.

Le projet a été découpé en 3 tranches fonctionnelles :

1. Secteur Nord et secteur Place de la Mairie
2. Tranche Centre
3. Tranche Sud

La première tranche est une tranche ferme et les deux dernières des tranches conditionnelles. Un seul

appel d'offres peut être lancé pour l'ensemble des tranches en intégrant impérativement la conditionnalité des tranches 2 et 3. Concrètement, elles ne seront réalisées que sous contraintes principalement financières.

Le programme des travaux prévoit la réalisation d'une tranche par exercice budgétaire, de telle sorte qu'une subvention pourrait être sollicitée chaque année en fonction des réalisations, notamment au titre de la DETR.

Le nouveau chiffrage global est détaillé en annexe 1 pour un montant de 2 340 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel – arrondi à l'euro - pour la tranche 1 proposé est le suivant :

**TRAVERSE DU VILLAGE – Tranche 1 - Nord et Place de la Mairie**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<i>Terrassements</i>	142 926,00 €	<i>Etat - DETR</i>	125 000,00 €
<i>Voirie</i>	413 417,00 €	<i>Conseil départemental (25 % hors réseaux)</i>	165 086,00 €
<i>Assainissement</i>	99 739,00 €	<i>Région (20% hors réseaux + PFRL)</i>	147 068,00 €
<i>Réseau pluvial</i>	96 120,00 €	<i>Agence de l'eau (20 % réseaux)</i>	73 826,00 €
<i>Eau potable</i>	107 549,00 €	<i>Conseil départemental (20% réseaux)</i>	73 826,00 €
<i>Maçonnerie</i>	35 714,00 €		
<i>Espaces verts</i>	4 990,00 €		
<b>MONTANT HT</b>	<b>900 456,00 €</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>584 806,00 €</b>
<i>Honoraires et imprévus (10,6%)</i>	95 460,00 €	<i>Autofinancement / emprunt</i>	411 110,00 €
<b>MONTANT TOTAL HT</b>	<b>995 916,00 €</b>	<b>MONTANT TOTAL HT</b>	<b>995 916,00 €</b>
<i>TVA</i>	199 183,00 €	<i>Emprunt FCTVA</i>	199 183 €
<b>MONTANT TOTAL TTC</b>	<b>1 195 099,00 €</b>	<b>MONTANT TOAL TTC</b>	<b>1 195 099,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 16 voix pour et 1 abstention :

- Accepte le découpage en trois tranches fonctionnelles du projet d'aménagement de la Traverse du village
- Accepte le chiffrage global du programme pour un montant de 2 340 000 € HT.
- Valide le plan de financement pour la tranche 1 tel que présenté ci-dessus
- Autorise le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions conséquents au plus fort taux possible auprès des différents partenaires institutionnels : Etat, Conseil régional, Conseil départemental et Agence de l'eau
- Autorise le Maire à lancer l'appel d'offres global correspondant

**5. Atelier municipal – Demande de subvention**

Le Maire expose. Les Adjointes, Mme Fériaud, M. Donzet et M. Pascal interviennent également.

Le projet initial était de récupérer l'ancienne caserne des pompiers pour y faire un atelier municipal. Le terrain de Mme Aubert, route de Vaison, a été choisi pour y construire une caserne neuve. Le programme

a été expliqué en amont aux différents partenaires institutionnels, aussi bien le Département, directement à Mme Mouton que l'Etat, auprès de Mme Bonnard. Les accords de ces différentes instances ont été obtenus et plusieurs subventions ont été allouées : DSIL et Conseil départemental. Ces subventions permettaient de mener à bien le projet sans endetter la Municipalité, sans recourir à l'emprunt.

Le Maire explique qu'une personne a interpellé le Département et la Sous-Préfecture pour savoir si les subventions obtenues ne risquaient pas de devoir être rendues par la suite.

Le Maire lit les différents courriers en sa possession. Laurent Klein est cité.

Stéphane Allais intervient et explique qu'il n'était pas contre le projet mais qu'il se posait des questions. Il est donc allé se renseigner. Il persiste à dire que la seule solution consisterait à travailler directement avec le SDIS. Le Maire lui rappelle que depuis le début des années 2010, le SDIS s'était engagé à construire une nouvelle caserne sur Mirabel. Mais brutalement, en 2016, le SDIS a pris la décision de fermer la caserne de Mirabel pour la regrouper avec celle de Nyons. Le Maire précise d'ailleurs que M. Allais était obligatoirement au courant de cette situation et il lui rappelle que c'est grâce à la mobilisation de la population de Mirabel et de ses alentours que le centre de secours a finalement pu être sauvé.

Le Maire précise que le résultat de cette démarche est que la subvention obtenue au titre de la DSIL d'un montant de 125 000 € sera supprimée si le projet de la caserne est mené à son terme.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 16 voix pour et 1 abstention, approuve le projet de construction d'une caserne des pompiers et renonce à la construction d'un atelier municipal et, par conséquent, à la subvention DSIL d'un montant de 125 000 €.

#### **6. Enfouissement réseaux électriques – servitude de passage – chemin rural des Flogères et F-1352**

Le 1<sup>er</sup> Adjoint expose.

L'entreprise Prototec est chargée pour le compte d'Enedis de réaliser les études techniques pour l'enfouissement des réseaux au quartier les Flogères. Le chemin du tracé souterrain passe sur le chemin rural dit des Flogères et emprunte la parcelle F-1352, appartenant à la Commune, selon documents techniques fournis. Il convient dès lors de formaliser les servitudes de passage correspondantes et d'autoriser le Maire à les signer.

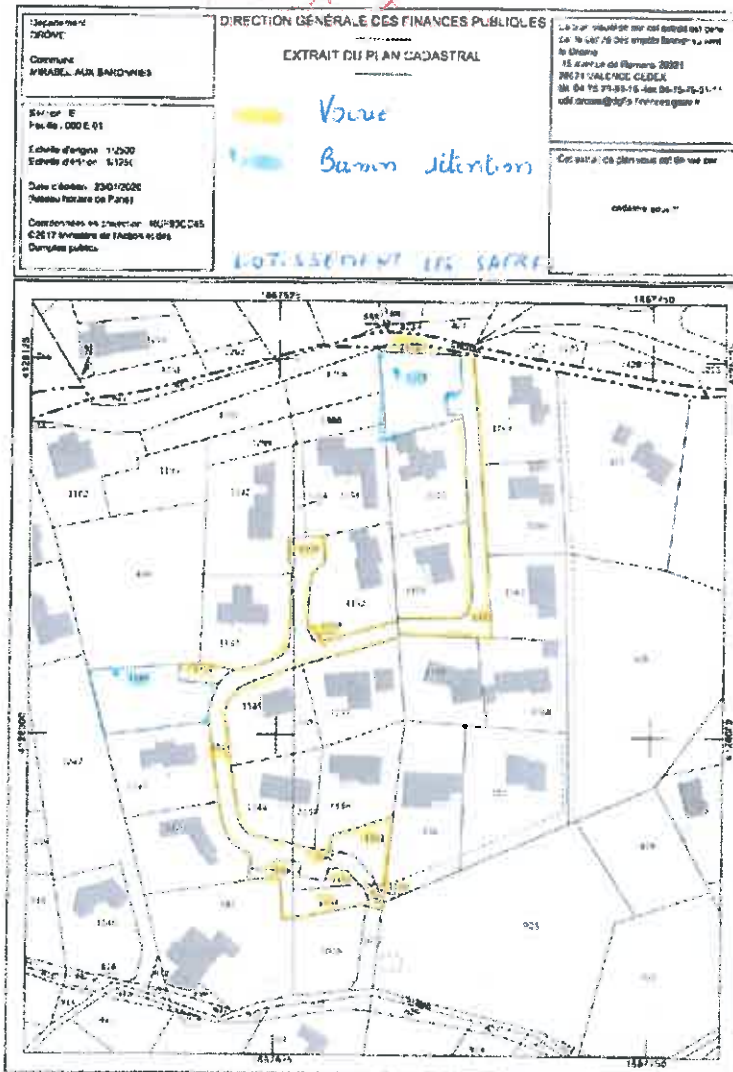
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 16 voix pour et 1 abstention :

- Autorise le Maire à signer les servitudes de passage des réseaux électriques sur le chemin rural des Flogères et sur la parcelle F-1352
- Donne pouvoir au Maire pour en suivre la bonne exécution

#### **7. Voirie – lotissement les Safres**

Le 1<sup>er</sup> Adjoint explique.

Sur demande des colotis, il est proposé de classer dans le domaine public la voirie actuelle du lotissement les Safres, représentée sur le document suivant pour une superficie totale de 4 270 m<sup>2</sup> :



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le classement dans le domaine public des parcelles E-1139 à E-1141 ; E-1148 à 1151 ; E-1159 à 1163 ; E-1172 à 1174, pour une superficie totale de 4270 m<sup>2</sup>.

#### 8. Questions diverses

- Mme Fériaud explique que la distribution des colis des aînés aura lieu la dernière semaine du mois de février.

- M. Donzet explique que trois devis ont été réalisés fin 2019, pour installer des climatiseurs réversibles à l'école maternelle. Le coût du projet varie entre 10 000 € et 15 000 €. Il précise que la Directrice de l'école souhaiterait avoir un droit de regard sur le projet. Elle sera donc informée des suites données au dossier. Les élus s'accordent sur le fait de prévoir cette dépense au budget 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

La Secrétaire de séance,  
Nathalie ZAMORA

ANNEXE 1

ARTEL M. 5021 - COMMUNE DE MERIBAILLIE ALLE LAUSANNE - Aménagement de la Digue de B3333  
 AVANT PROJET - P. GÉNÉRALISER LES TRAVAUX

RECAPITULATIF DE LA DEPENSE

DESIGNATION	ZONE NORD		ZONE DE LA PLAGE DE LA MAIRIE		ZONE CENTRE		ZONE SUD		TOTALS
	Page 1 Page 2 Page 3, Page 4 et Page 5 Page 6, Page 7 et Page 8, Page 10 et Page 11	Page 13 Page 14 Page 15 Page 16	Page 17 Page 18 Page 19, Page 20 et Page 21 Page 22, Page 23 et Page 24 Page 25, Page 26 et Page 27	Page 28 Page 29 Page 30, Page 31 et Page 32 Page 33, Page 34 et Page 35 Page 36, Page 37 et Page 38	Page 39	Page 40 Page 41 Page 42, Page 43 et Page 44 Page 45, Page 46 et Page 47	Page 48 Page 49 Page 50, Page 51 et Page 52 Page 53, Page 54 et Page 55 Page 56, Page 57 et Page 58	Page 59 Page 60 Page 61, Page 62 et Page 63 Page 64, Page 65 et Page 66	
MONTANT TOTAL N.T. DES TRAVAUX	109 166,00 €	33 760,00 €	59 264,00 €	101 890,00 €	333 060,00 €				333 060,00 €
MONTANT TOTAL N.T. DES TRAVAUX	261 894,00 €	151 333,00 €	166 578,00 €	263 714,00 €	843 706,00 €				843 706,00 €
MONTANT TOTAL N.T. DES TRAVAUX	99 739,00 €		136 121,50 €	107 713,20 €	343 573,70 €				343 573,70 €
MONTANT TOTAL N.T. DES TRAVAUX	96 120,50 €		122 492,50 €	89 238,50 €	307 851,50 €				307 851,50 €
MONTANT TOTAL N.T. DES TRAVAUX	107 540,50 €		99 617,10 €	79 372,60 €	276 528,50 €				276 528,50 €
MONTANT TOTAL N.T. DES TRAVAUX		35 714,25 €							35 714,25 €
MONTANT TOTAL N.T. DES TRAVAUX	1 330,00 €	3 660,00 €		290,00 €	5 280,00 €				5 280,00 €
MONTANT TOTAL N.T. DES TRAVAUX	678 788,30 €	224 667,25 €	574 933,10 €	643 238,30 €	2 115 706,95 €				2 115 706,95 €
Honoraires, Divers et Imprévis	71 642,54 €	23 817,71 €	60 855,14 €	67 977,66 €	224 293,05 €				224 293,05 €
MONTANT TOTAL N.T. DE LA DEPENSE	749 430,84 €	248 484,96 €	634 888,24 €	711 215,96 €	2 340 000,00 €				2 340 000,00 €
TVA 20.0 %	149 496,17 €	49 696,99 €	126 977,65 €	141 839,19 €	488 000,00 €				488 000,00 €
MONTANT TOTAL T.T.C. DE LA DEPENSE	898 927,01 €	298 181,95 €	761 865,89 €	853 055,15 €	2 828 000,00 €				2 828 000,00 €